

## Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 16 juin 2016

L'an deux mille seize, le seize juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 10 juin 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

### **Etaient présents :**

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Emeline POUSSARD, Nadia VINCENT, Stéphanie LACOSTE

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Bruno GAUTIER, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER

**Excusée ayant donné procuration :** Mme Florence RAYMOND à Mr Eric VERGER, Mr Sylvain CHATAGNER à Mr Patrick LAFARGE

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 12

### Ordre du jour :

- Présentation « Œil vigilant » par la Gendarmerie
- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'une secrétaire,
- Choix d'une entreprise pour travaux pluviales à CHASSORS,
- Signature de la convention cimetière avec la commune de JULIENNE,
- Modification des statuts de la Communauté de Communes de Jarnac,
- Avis sur la carte relative aux syndicats d'eau,
- Avis sur le projet de fusion des communautés de communes,
- Participation au projet d'étude visant à trouver un médecin sur la commune de Nercillac,
- Pouvoir au Maire vente broyeur et petit tracteur tondeuse en l'état,

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur le Maire demande en début de séance que le point « Avis sur le projet de fusion des communautés de communes » soit traité en dernier.

### **1 - Présentation « Œil vigilant » par la Gendarmerie :**

Concept basé sur la participation citoyenne visant à observer (et non surveiller) afin de prévenir des actes malveillants. Une réunion publique sera organisée le 10 septembre 2016 à 10 h 30 à la salle des Fêtes de CHASSORS afin que la Gendarmerie expose le principe aux habitants.

Le principe est approuvé à la majorité, 13 pour, 1 contre.

### **2 - Approbation du dernier compte rendu**

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents, 14 pour.

### **3 - Nomination d'une secrétaire de séance**

Madame Emeline POUSSARD est nommée secrétaire de séance.

### **4 – Choix d'une entreprise pour travaux pluviales à CHASSORS**

Monsieur Didier ANDRIEUX présente des devis pour les travaux pluviales au TREUIL :

ARE TP	73 681,44 € TTC
BOCHET TP	79 689,38 € TTC
SNGC	83 590,56 € TTC

Etant donné la différence de prix à prestations égales, le Conseil Municipal choisit l'entreprise « ARE TP » à l'unanimité des présents, 14 pour.

### **5 – Signature de la convention cimetière avec la commune de JULIENNE**

Monsieur le Maire expose la nécessité d'établir une convention avec la commune de JULIENNE dans le cadre de la gestion du cimetière.

Le but de cette convention est de régler les rapports entre les deux communes en fixant notamment les modalités de participations financières relatives à l'entretien, à la conservation et à l'aménagement du cimetière. Elle est conclue pour une durée de 4 ans tacitement reconductible.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents, 14 pour.

Monsieur Pierre LEVEQUE quitte la séance à 19 h 30.

### **6 – Modification des statuts de la Communauté de Communes de Jarnac**

Monsieur le Maire explique que la Communauté de communes de Jarnac demande aux conseils municipaux de rapporter leur délibération de mars dernier concernant les modifications des statuts de la CDC pour cause d'ambiguïté.

Les conseils municipaux sont invités à valider les dites modifications de statuts avec la précision sur la date de prise d'effet de la compétence « PLU » et « eau » au 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal valide les modifications de statuts de la Communauté de communes de Jarnac à la majorité, 12 pour, 1 abstention.

## **7 – Avis sur la carte relative aux syndicats d'eau**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat d'eau proposé par Monsieur le Préfet de Charente dans le cadre du projet de schéma départemental de coopération.

Monsieur le Maire explique que l'ensemble des conseils municipaux concernés disposent d'un délai de 75 jours à compter du dit arrêté pour émettre un avis sur le projet.

Il rappelle que la constitution de l'agglomération de Cognac permettrait une gestion directe de la compétence de l'eau potable.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la majorité, 12 pour, 1 abstention, sur la nouvelle carte des syndicats d'eau et propose dans le cadre de la constitution de l'agglomération de Cognac une gestion directe de la compétence de l'eau potable.

## **8 - Participation au projet d'étude visant à trouver un médecin sur la commune de Nercillac**

Monsieur le Maire a assisté à une réunion à l'initiative du Maire de Nercillac et du pharmacien afin de sensibiliser les communes avoisinantes (Houlette, Julienne, Réparsac, Saint Sévère et Chassors) sur la désertification médicale. Le dernier médecin généraliste de Nercillac partant à la retraite prochainement, il n'y a à l'heure actuelle aucun repreneur prévu.

Le Maire de Nercillac propose de faire appel à un cabinet de recrutement afin de trouver un nouveau médecin. Le coût de 13 140 € TTC serait réparti entre les communes convoquées (soit un coût de 2 770 € pour la commune de CHASSORS). La probabilité de trouver un médecin est de 80 %.

Un conseiller précise qu'il s'agit généralement de médecins étrangers et le problème de la langue fait souvent barrage au projet.

Le Conseil Municipal refuse la proposition à la majorité, 10 contre, 3 abstentions.

## **9 – Pouvoir au Maire vente broyeur et petit tracteur tondeuse en l'état**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente en l'état l'ancien broyeur et un petit tracteur tondeuse que les agents n'utilisent plus. Les biens sont proposés au prix de l'estimation faite par un professionnel, soit :

- Ancien broyeur : 1 500 €
- Petit tracteur tondeuse : 400 €

Un article va paraître dans l'écho.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité des présents, 13 pour, et autorise Monsieur le Maire à procéder à ces ventes et à signer tous les documents nécessaires.

Madame Nadia VINCENT quitte la séance à 20 h 15.

#### **10 – Avis sur le projet de fusion des communautés de communes**

Le Préfet demande aux conseils municipaux de voter pour le projet de fusion des communautés de communes notamment valider ou invalider la volonté de la CDC de Rouillac de ne pas fusionner avec la Communauté d'agglo de COGNAC.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la majorité sur le projet de fusion des communautés de communes : 5 pour, 3 contre, 4 abstentions

#### **11 - Informations et questions diverses**

- Courses cyclistes : FFC le 10 août 2016 sur le circuit habituel à GUÎTRES,

Tour Poitou Charentes le 23 août 2016.

- Travaux à prévoir : Peinture et store du secrétariat de Mairie à refaire

Problème d'étanchéité des baies du sas d'entrée de la Mairie

- Prévoir l'achat d'une débroussailleuse

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 45.